

ID: 039-243900560-20190626-DCC2019_06_095-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

19 juin 2019

et qu'elle a été faite le 19 juin 2019

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 27

Absents suppléés : 4

Absents excusés: 13

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2019_06_095

Objet:

Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 26 juin 2019

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 26 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents: Brans: M. Michel ECARNOT Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre: M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES

<u>Suppléés</u>: La Bretenière: M. Jean-Pierre VOUAUX Rans: M. Jean-Luc MORLIER Taxenne: M. Claude ALLEMAND Vitreux: M. Marc GENTY

Absents excusés: Dampierre: M. Rémy MARTIN Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE Orchamps: M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL Ougney: M. Anthony DEMOUSSEAUX Plumont: M. Michel GREMAUX Ranchot: M. Eric MONTIGNON Serre les Moulières: M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ECARNOT

Procurations de vote :

Mandants: Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS)

Mandataires: M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 09/07/2019



ID: 039-243900560-20190626-DCC2019_06_095-DE

SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les délibérations n° 2013-45 en date du 4 juillet 2013 et n° 2014-53 en date 12 juin 2014 portant création d'un poste de rédacteur à temps complet ;

Considérant qu'il convient de régulariser la situation administrative d'un agent, il est proposé la création d'une poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;

Considérant que cette modification de temps de travail excède 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,38h et de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 8,97h;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 19 juin 2019 ;

Considérant l'acceptation de l'agent ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet;
- décide de supprimer, en conséquence le poste de rédacteur territorial à temps complet;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2019.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0